

CONTACT

CONTACT N° 176 · Juin 2019 · Trimestriel



Assemblée Générale de la CSF de l'Ain



CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES
1, rue Dallemagne 01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 22 91 05 - Fax 04 74 52 95 71
CCP LYON 4103-71 D

ÉDITORIAL



Denise DUMONTET
Présidente
de La CSF de l'Ain

LE LOGEMENT SOCIAL : encore et toujours en danger...

La loi de finance 2019 prévoyait une clause de revoyure afin de permettre aux bailleurs sociaux de revoir à la baisse leur contribution à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.

En effet, depuis 2018, les bailleurs sociaux contribuent à cet effort par le biais de la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS).

Pour rappel, la RLS consiste à baisser le loyer du même montant que la baisse des APL du parc social suite aux réformes voulues par le gouvernement.

Le 24 avril, le résultat des négociations a donné lieu à un accord signé entre l'Etat, les bailleurs sociaux, Action logement et la Caisse des dépôts. Bien que l'on peut observer quelques efforts (baisse générale des APL réduite à 1,3 milliards d'euros au lieu de 1,5 ; retour à la TVA à 5.5% pour les logements très sociaux, ...) l'Union sociale pour l'Habitat explique que cet accord : *"ne vaut pas acceptation de la compensation par les organismes de la baisse des APL sur les locataires du parc social qui reste pour nous une mesure injuste"*.

La CSF dénonce cette politique d'austérité du gouvernement qui à terme fera des locataires les victimes de ces coupes budgétaires.

En effet, la politique de La RLS a cela d'injuste qu'elle est imposée uniquement aux bailleurs sociaux, qui assument une mission d'intérêt général alors que les bailleurs privés en sont exemptés.

Si pour le budget des familles cette opération peut paraître sans conséquence financière, la situation est alarmante pour les bailleurs sociaux. Cette mesure a une incidence considérable sur leurs budgets, qui peuvent se retrouver contraints de revoir à la baisse la construction de logements, l'entretien de ceux-ci ou la maintenance de leur parc social déjà souvent jugés insuffisants par les locataires.

Nous revendiquons le réengagement financier de l'état sur le parc public et la revalorisation des aides au logement ainsi que le forfait charge pour l'accès à un logement de qualité pour tous.¹

1. Source : circulaire n°41/2019 de la CSF Nationale

SOMMAIRE

L'édito de la CSF	p. 2
L'AFP 01, des actions de préventions	p. 3
Les ateliers de Brou	p. 4
Tub devient Rubis	p. 4
L'AG de la CSF	p. 5
Témoignage d'une militante	p. 5
Foires et salons	p. 6
Isolation à 1 €	p. 7
Brèves	p. 8

**La CSF recrute
des militants bénévoles !**

**VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER A LA CSF
ET PARTICIPER AVEC NOUS A LA DÉFENSE DES FAMILLES ?**

Renseignez-vous au 04 74 22 91 05 ou sur udcsf01@la-csf.org

Vous pouvez aussi nous écrire à :

La CSF de l'Ain - 1, rue DALLEMAGNE - 01000 BOURG-EN-BRESSE

 udcsf01@la-csf.org

 www.lacsf01.org

 Csf Ain

 @Csf_Ain



AIDE A DOMICILE

Des actions de préventions organisées par l'AFP

Au cours du mois de mai 2019, quatre actions de Prévention Collectives ont été mises en place par l'AFP01 animées par une auxiliaire de vie sociale Mme Béatrice BIZET. Ce projet a eu lieu grâce à la Conférence des Financeurs du Département de l'Ain et le Conseil Départemental.

Dans un premier temps, une réunion de coordination avec les 3 responsables de secteur (Nord, Sud et Centre) a été organisée afin de leur expliquer les animations et de planifier l'organisation. Ces actions de prévention sont prévues pour des personnes de plus de 60 ans, vivant à domicile. Le but de ces animations est de permettre à la personne aidée de sortir de chez elle pour rompre l'isolement et de passer une après-midi agréable en présence de son auxiliaire de vie sociale dans la convivialité.

Ces quatre actions de Prévention Collectives se sont déroulées ainsi :



- 2 après-midis ont été organisées pour une **visite de la ferme Couderie à Viriat**. C'est une exploitation familiale avec un élevage de 70 chèvres. Les personnes ont été accueillies par

l'exploitant et ont passé un moment agréable à caresser les chèvres. Durant la visite, un échange a eu lieu et une dégustation de fromages de chèvres a été très appréciée.



- 2 autres après-midis ont été organisées pour une **animation jeux de société et chants**. Dans la salle Léon Bellet à Bourg en Bresse, les personnes ont joué au loto tous ensemble avec beaucoup d'enthousiasme et de rigolade. Une collation leur a été offerte avec succès. Ensuite, les personnes ont chanté et d'autres ont fini avec des jeux par petits groupes (triomino, scrabble et jeux de mémoire).

A la fin d'une activité, la responsable de secteur Nord est passée à la salle et les personnes ont été contentes de discuter avec elle. Toutes les personnes présentes ont demandé la date de la prochaine activité pour y retourner avec plaisir.

Les ateliers de Brou

Rendre acteur chaque enfant de son savoir et lui donner des outils, des méthodes afin qu'il puisse les réutiliser par la suite dans le cadre scolaire était l'un des objectifs majeurs des ateliers de Brou.

Dans le cadre du programme d'entraide scolaire 2018-2019, un partenariat a été mis en place avec le Musée du Monastère Royal de Brou.



Ainsi, cinq ateliers ont été proposés au cours des séances, tout au long de l'année. Les deux premiers ateliers portaient sur le thème de l'archéologie : les enfants ont eu la chance de participer à un chantier de fouilles créé pour l'occasion. Ils ont ensuite été initiés à la calligraphie : les petits comme les grands se sont essayés à l'art de la belle écriture. Puis, ils ont découvert le travail des bâtisseurs au Moyen Âge : ce thème était relié à la construction et à l'histoire du monastère royal de Brou. Enfin, les ateliers de Brou se sont clôturés sur une session portant sur les vitraux présents au sein du Monastère.

Edwige Thillet, médiatrice au musée de Brou, a su intéresser un public varié (du CE1 à la 3^e) en intervenant toujours de manière adaptée. Tous ces moments collectifs ont permis de réunir une vingtaine d'enfants à chaque atelier, accompagnés de leur animatrice et de quelques parents.

Avant et après chaque séance, un travail préparatoire ou post-visite a été proposé. Il s'agissait de construire un lien entre ces séances, et de renforcer une cohésion de groupe, essentielle à l'accompagnement scolaire.

C'est en quelque sorte, une pédagogie du détour. Lorsque les enfants s'initient aux fouilles archéologiques, à la calligraphie, ou à l'art du vitrail, ils mettent en œuvre des compétences qu'ils développent ensuite en mathématiques ou en français.



Quoi de neuf à Bourg ?

TUB devient RUBIS :
Qu'est-ce qui change pour les utilisateurs ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la CA3B a désigné Kéolis pour la gestion des transports de Bourg et de l'Agglomération, avec pour motivation de changer notre façon de se déplacer et ainsi « préparer le territoire à la transition écologique » selon Jean-François Debat.

Quels sont les changements pour les utilisateurs :

Dès maintenant :

- **Le Nom :** La volonté de changer de nom va avec le changement d'offre contrairement à TUB, RUBIS englobe plusieurs types de transport (le bus, le transport à la demande, l'autopartage et le vélo en libre-service).
- Le **nouveau visuel rouge et gris** rappelle les couleurs de l'Agglomération.
- Une **application mobile** est maintenant disponible dans les stores ainsi qu'un nouveau site internet.

Dès le 15 juillet 2019 :

- **100 vélos en libre-service** seront disponibles dans une vingtaine de stations réparties sur les communes de Bourg en Bresse, Viriat, Péronnas et St Denis.
- Une **navette électrique et gratuite** fera le trajet gare de Bourg en Bresse-Carré Amiot du lundi au vendredi de 10h à 18h.
- Les **lignes 1, 2 et 3 circuleront jusqu'à 20h** contre 19h30 auparavant et la ligne 3 sera prolongée jusqu'à St Just.

Dès le 2 septembre 2019 :

- Le service de **transport à la demande** sera étendu aux 74 communes de l'agglomération.
- Le lancement d'une **application pour le co-voiturage**.

Dans le cadre d'une action menée par la CSF de l'Ain afin de mieux connaître les utilisations et améliorations du réseau, nous vous joignons une enquête satisfaction à remplir.

Nous ferons un bilan des questionnaires et nous ferons remonter les informations récoltées à la CA3B.



La CSF de l'Ain Bilan 2018 et témoignage

Le 10 avril 2019 s'est tenue l'Assemblée Générale de la CSF de l'Ain au restaurant « Au Bon Accueil » présentant le rapport d'activité de 2018 :

En 2018, la CSF a traité 174 demandes « conso » et 88 demandes « logement » (information, conseil ou ouverture de dossiers) ; poursuivi son travail d'enquêtes qualité logement ; accueilli près de 40 enfants dans son programme d'entraide scolaire, et ouvert des permanences numériques pour lutter contre la fracture numérique.

En plus de ces activités « courantes », l'année 2018 a été marquée par les élections HLM : 1 représentant CSF a été élu chez les principaux bailleurs sociaux de l'Ain, permettant ainsi à l'association de continuer de défendre le plus efficacement possible les familles.

La CSF souhaite remercier ses adhérents pour leur implication sur l'année écoulée : **c'est grâce à vous que nous avons pu mener à bien toutes nos actions.**

Lors de l'Assemblée Générale, nous avons également élu 3 nouveaux membres au Conseil d'Administration et eu 2 démissions. La CSF vous présente donc son nouveau C.A. :

Denise Dumontet : Présidente

Membre du C.A. et du Bureau - Elue en 2018

Lisette Gangloff : Trésorière

Membre du C.A. et du Bureau - Elue en 2018

Monique Grefferat : Secrétaire

Membre du C.A. et du Bureau - Administratrice des locataires, Bourg Habitat - Elue en 2018

Monique Feillens : Vice-Trésorière

Membre du C.A. et du Bureau - Référente Entraide Scolaire - Elue en 2018

Nicole Chatot : Vice-Présidente

Membre du C.A. et du Bureau - Référente de la Commission Conso - Elue en 2018

Monique Raymond : Vice-Secrétaire

Membre du C.A. et du Bureau - Elue en 2018

Joël Perrat dit Genton

Membre du C.A. et du Bureau - Administrateur des locataires, Logidia - Elu en 2018

Roger Loué

Membre du C.A. et du Bureau - Administrateur des locataires, Semcoda - Elu en 2019

Nathalie Gervasoni

Membre du C.A. et du Bureau - Référente Commission Logement et Numérique - Elue en 2019

Josiane Gay

Membre du C.A. - Administratrice des locataires, Dynacité - Elue en 2019

Elvire Saucourt

Membre du C.A. - Elue en 2018



Ma vie de militante

Après 39 ans passés au sein du « Service Logement » d'un office public d'HLM, je suis aujourd'hui retraitée, et ce depuis bientôt 2 ans.

En juin 2018, je suis contactée par la CSF qui me présente les différentes missions de l'Association, à savoir de prodiguer conseils ou aide aux personnes quant à :

- l'établissement d'une demande de logement, ou le cas échéant, de quérir les renseignements sur son avancée ;
- la gestion et le rééquilibrage d'un budget mis à mal ;
- l'assistance aux locataires et consommateurs en réclamation ou litige ;
- la lutte contre la fracture au numérique ;
- un programme d'entraide scolaire ;
- la tenue de permanences à la CSF.

Fortement interpellée par le côté humain de ce qui précède, j'adhère aussitôt à la CSF.

Je tiens d'ailleurs, en compagnie de mon collègue, une permanence hebdomadaire qui nous permet de recueillir les diverses doléances qui sont adressées à la CSF.

Placée en tête de liste CSF pour être représentante des locataires aux élections HLM par les locataires, je suis élue en 2018 pour quatre ans.

Depuis lors en tant que représentante des locataires, je siège au Conseil d'Administration de Dynacité qui se réunit au minimum quatre fois par an. J'ai les mêmes pouvoirs et mêmes obligations que pour les autres administrateurs.

Je dispose d'un droit de vote et participe aux décisions prises au sein du CA : vote du budget, des projets de nouvelles opérations de construction ou de réhabilitation, détermination de majoration des loyers, etc.

Je suis le porte-parole des intérêts de tous les locataires.

Je participe aussi tous les 15 jours aux concertations locataires et à deux commissions d'Attribution de Logement (CAL), l'une sur Rilleux la Pape et l'autre sur Oyonnax ou Ferney Voltaire.

La CSF est une Association de bénévoles et si, à ce titre vous êtes intéressés pour nous rejoindre, vous serez les bienvenus.



Foires et salons

Ayez le bon réflexe, ne signez pas !

Les achats impulsifs sont fréquents sur les foires et salons. Vous êtes venus pour passer l'après-midi et découvrir des nouveautés, un commercial, vous interpelle pour isoler votre maison pour 1€, ou vous vendre des panneaux solaires...

Trop de personnes se retrouvent le soir avec une commande ferme, et un crédit les engageant, alors soyez prudent, nous vous donnons quelques pièges à éviter :

Tout d'abord ne jamais s'engager sans avoir 2 ou 3 devis, ce qui n'est pas possible sur un salon. C'est pourtant le seul moyen pour faire jouer la concurrence et négocier les prix.

Ne faites jamais confiance au commercial qui vous a accosté dans l'allée ou sur son stand, mais pensez que son salaire dépend des commandes qu'il enregistre. Par formation, avec l'habitude d'accrocher les clients, il sait vous mettre en confiance : vous faire assoir, vous offrir une boisson, il est convaincant, vous êtes en confiance, comme hypnotisé..., c'est vraiment le produit dont vous avez besoin, et vous n'y pensiez même pas avant de le rencontrer, quelle chance ! De plus, à une table voisine, vous entendez un autre vendeur conclure à haute voix une vente et vous êtes déjà en train de signer une liasse de documents sans les lire attentivement.

Pour vous aider, des exemples d'arguments de vendeur confiés par nos adhérents, et le décryptage à retenir :

- > Vous changez d'avis ! pas de problème on déchire le bon de commande. ***C'est faux, sur une foire c'est signé, c'est une commande ferme, il n'y a pas de droit de rétractation !***
- > C'est juste un devis, une étude de faisabilité, vous devez signer pour nous permettre d'étudier votre dossier, un technicien passera chez vous, c'est lui qui vérifiera sur place, et vous fera signer le bon de commande. ***C'est faux, vous avez certainement signé un bon de commande !***
- > Votre chèque ne sera pas encaissé, c'est juste pour nous permettre de maintenir notre prix. ***Un chèque est immédiatement encaissable et demander à la banque de ne pas le payer n'est pas évident et peut être payant.***
- > Même si vous versez un acompte, vous pouvez toujours changer d'avis, je vous donne mon numéro personnel... ***Le commercial, même sincère, n'a aucun pouvoir pour faire annuler une commande signée.***
- > Avec ces panneaux solaires, vous ne payez pratiquement plus d'électricité, la rentabilité est excellente. ***Hélas l'expérience montre que c'est souvent un mirage, qui est encore plus énorme s'il y a un ballon thermodynamique associé aux panneaux solaires. C'est en été que les panneaux produisent le plus alors que votre besoin en chauffage est***



minimum. Et, en hiver peu de production des panneaux et beaucoup de besoin de chauffage !

- > Vous avez droit au crédit d'impôt, notre société est agréée RGE. ***Cela ne signifie rien, les conditions pour obtenir le crédit d'impôt sont de plus en plus complexes.***
- > Pour le financement, le plus simple est de voir avec votre banque, ***la case crédit n'est pas cochée, mais vous avez signé, c'est une commande ferme.***
- > Vous refusez de signer, le commercial appelle son directeur, et si cela ne suffit pas pour obtenir une réduction suffisante, le commercial étant convaincu que c'est vraiment une bonne affaire pour vous, finit par appeler un Grand Directeur, qui fera une remise exceptionnelle, à condition que vous acceptiez de devenir la référence locale de cette installation. ***C'est une technique de vente bien connue pour inciter à signer, ce n'est sûrement pas une affaire exceptionnelle !***

Conclusion : dans les foires et salons beaucoup de vendeurs sont payés à la commission, et tournent dans toute la France de foire en foire. Ce sont des VRP à la commission qui se sont spécialisés pour certains produits dont ils connaissent parfaitement la méthode de vente. A l'ouverture de la foire, ils ne savent jamais s'ils vont obtenir l'objectif qu'ils ont accepté, d'où leur implication excessive pour obtenir une signature.



Isolation à 1 €

Les victimes d'Arnaques sont bien isolées...



Isoler ses combles pour 1 euro ; la promesse est belle mais que se cache-t-il derrière cette opération présentée comme un dispositif d'État ? Est-ce une arnaque ou une bonne affaire ?

La réponse à cette question est un peu une réponse de Normand car **non** à l'origine, **ce n'est pas une arnaque**, il est aujourd'hui possible d'isoler ses combles sans déboursier 1 euro, mais **attention car oui, les arnaques existent !**

De nombreuses démarches publicitaires proposent d'isoler les combles pour un euro grâce à l'aide du ministère de l'Écologie.

"Nous isolons vos combles pour un euro grâce au ministère de l'Écologie !" Des démarchages publicitaires avec ce même message alléchant, il y en a une multitude. Les entreprises à leur origine proposent aux propriétaires d'aménager les combles de leur logement dans le but de leur faire réaliser jusqu'à 30% d'économie d'énergie. Et pour couronner le tout, ces travaux d'isolation ne coûtent qu'un euro grâce au dispositif "Coup de pouce économie d'énergie" du ministère de la Transition écologique. Bien sûr, ces sociétés affirment faire partie du programme ou se disent mandatées par le conseil régional ou départemental. Alors, arnaque ou réelle bonne affaire ?

"Gare à l'usurpation de fonction", prévient le conseil départemental de l'Ain dans un communiqué. Et d'ajouter : "Nous ne sommes pas à l'initiative des démarchages". Même avertissement du côté de plusieurs métropoles ou de régions comme celle de Bourgogne Franche-Comté qui rappelle que "seuls les espaces info énergies informent le public en matière de rénovation énergétique pour le compte du conseil régional". Conclusion : les appels téléphoniques ou autres courriers à en-tête de la République Française proposant les isolations de combles à un euro sont frauduleux. Il reste donc conseillé de ne pas donner suite à leurs démarches qui peuvent, par exemple, s'apparenter à une demande d'acompte.

Si vous tapez "**isolation 1€ .gouv**" dans un moteur de recherche, vous ne trouverez aucun texte officiel de l'État au sujet d'un programme gouvernemental qui permet d'isoler ses combles pour 1 euro.

Pas de texte, pas de démarchage de l'Etat !

Par contre, vous trouverez des textes officiels sur le **Coup de pouce économies d'énergie** concernant l'isolation des combles. Vous pouvez consulter les articles suivants :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F34421> : paragraphe rédigé par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) en date du 23 mai 2019 communiqué.

<https://isolation-gouv.org/> : très bon site de l'ANAH

La prime énergie dite aussi « *Coup de pouce économies d'énergie* » permet de payer des dépenses dues à des travaux d'économie d'énergie : remplacement de certaines

chaudières ; travaux pour isoler ses combles, toiture et planchers bas... Cette prime peut être demandée jusqu'au 31 décembre 2020. L'installation du nouvel équipement doit être réalisée par un professionnel qui est « *reconnu garant environnement (RGE)* ».

Les conditions de ressources sont clairement exprimées ainsi que les modalités d'obtention de la prime.

L'ÉTAT NE DÉMARCHE JAMAIS donc si votre interlocuteur ou site internet se présente au nom de l'ÉTAT, de votre région, du département, de la mairie ou de toute autre administration, même avec le visuel de la Marianne, ou le drapeau bleu blanc rouge, ce contact n'est pas foncièrement honnête.

NE CONFIEZ PAS VOS DONNÉES À N'IMPORTE QUI : les administrations, impôts, Urssaf, ou banques, ne demandent jamais de mise à jour de vos références bancaires.

VÉRIFIEZ L'EXISTENCE ET LA RÉPUTATION DE L'ENTREPRISE. Dans les mentions légales vous devez trouver le N° SIREN de l'entreprise. Des sites internet comme www.societe.com/, www.bodacc.fr/ ou www.infogreffe.fr/ permettent de rechercher des avis clients des entreprises sur internet.

EXIGER LA CERTIFICATION RGE. Pour pouvoir proposer de l'isolation à 1 €, le vendeur doit être certifié REG¹. Certains artisans utilisent le logo RGE de manière abusive pour trouver plus de clients et si vous vous faites avoir, les conséquences peuvent être considérables :

- Des travaux non conformes aux réglementations,
- Ne pas percevoir les aides aux travaux prévues,
- Redressement fiscal dans le cas où votre déclaration d'impôt est faussée.

Pour vérifier, consultez le site internet <https://www.faire.fr/>

TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ : il faut que votre revenu fiscal de référence soit inférieur aux plafonds de revenus de précarité définis par l'état.

EXIGEZ UNE VISITE TECHNIQUE AVANT DE VOUS ENGAGER. Cette visite a pour but de confirmer que ce qui vous a été promis par le commercial est conforme à la réalité de vos besoins

NE PAYEZ RIEN AVANT LES TRAVAUX. Pour bénéficier d'une isolation gratuite à 1€ il n'est pas nécessaire de faire d'avance ; n'acceptez jamais de verser une somme avant la réalisation des travaux et la vérification qu'ils soient bien réalisés.

CONCLUSION : Ne signez jamais sans avoir 2 ou 3 devis et vérifiez le sérieux de l'entreprise.

Pour plus de renseignements consultez la CSF, vous pouvez aussi passer nous voir avec vos devis.

1. Le label RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » est un signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les logements (isolation des murs ou de la toiture, installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable, etc.

CONTACT N°176

Le bulletin de la CSF de l'Ain

Rédaction

Denise Dumontet, Roger Rival,
Josiane Gay, Béatrice Bizet,
Charlotte Leflamand,
Anne Le Panse

Permanences

du lundi au jeudi
9h/12h - 14h/17h
le vendredi 9h/12h par téléphone

Tél : 04 74 22 91 05
1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse

Mail : udcsf01@la-csf.org

Web : <http://lacsfo1.org/>

Facebook : Csf Ain

Twitter : @Csf_Ain

Directrice de la publication

Denise DUMONTET

Commission paritaire

0123 G 84587

Trimestriel - Dépôt légal

2^{er} Trimestre 2019

La CSF de l'Ain

Siège social - 1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse

Présidente : Denise Dumontet

Vice Présidente : Nicole Chatot

Trésorière : Lisette Gangloff,

Secrétaire : Monique Grefferat

Chargée de la vie Associative :

Anne Le Panse

Tél : 04 74 22 91 05

SIRET : 429 941 842 00024

Maquette

Anne Le Panse

Réalisation, Impression

Imprimerie du Centre,
Zone Cénord,
2 rue J. Cugnot
01000 Bourg en Bresse

Tarif de publication

Bulletin d'abonnement à « CONTACT »

Le numéro 1,00 €
Abonnement annuel : 3,50 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Bulletin et règlement à adresser :
CSF 1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse

Brèves

Nos Antennes

Depuis le mois de mai, la CSF tient des permanences « Conso » et « Logement » à Ambérieu au pôle de service Agora tous les mardis matins. La CSF c'est maintenant 3 lieux de permanences, un contact mobile et toujours plus à l'écoute des familles.

<https://www.ville-amberieuenbugey.fr/Pole-de-services-Agora.html>



Ambérieu-en-Bugey

Les mardis matin
de 9h30 à 12h au pôle Agora
5 rue Berthelot
01500 Ambérieu-en-Bugey
04 74 22 91 05 / 06 02 59 69 19
Mail : csfbourg@wanadoo.fr

Bourg-en-Bresse :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et
de 14h à 17h, les vendredis de 9h
à 12h par téléphone uniquement
1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse
04 74 22 91 05 / 06 02 59 69 19
Mail : csfbourg@wanadoo.fr
Site internet : www.lacsfo1.org

Bellegarde

Les mercredis de 14h à 15h
Autres jours sur rendez-vous
14 rue Joliot Curie
01200 Bellegarde
04 50 48 46 49 / 06 02 59 69 19
Mail : csfbourg@wanadoo.fr

Le chèque énergie : constat de 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les tarifs sociaux de gaz et d'électricité ont été remplacés par le chèque énergie. Ce dernier se veut simple et adapté aux nouveaux besoins des familles. Mais après la première année, qu'en est-il réellement ?

C'est dans cette perspective que la CSF de l'Ain a réalisé, lors du premier trimestre 2019, une enquête « coup de poing » sur l'ensemble du territoire national.

- 20 % des personnes qui percevaient des tarifs sociaux d'énergie n'ont pas reçu de chèque énergie en 2018 et ont donc perdu le bénéfice de cette aide.

- 15 % des personnes interrogées ont dû faire une réclamation.

- Aucune des personnes ayant répondu à l'enquête n'a utilisé le chèque énergie afin d'engager des travaux de rénovation énergétique.

Ces différents constats montrent bien qu'il reste encore des pistes d'amélioration pour les années à venir.

Restaurant BON ACCUEIL

Le restaurant, ouvert le midi du lundi au vendredi (et le samedi sur réservation) vous accueille au meilleur prix dans un cadre convivial. Pour les groupes qui souhaitent se réunir et partager leur repas, une salle peut être mise à disposition sur demande.



Le Bon Accueil
Service en salle
et portage de repas à domicile

13 rue Gabriel Vicaire - BOURG EN BRESSE

04 74 22 28 81

Le Bon Accueil assure également la fabrication et le portage de repas au domicile des personnes âgées de Bourg et des communes limitrophes dans le cadre de conventions signées avec les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale).